

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2018/008

**Objet: Mise en place d'une réglementation
de circulation et de stationnement**

Le Maire de la Commune de DON,
Vu, le code général des collectivités territoriales,
Vu, le code de la route,
Vu, le code pénal,
Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu, la demande de la société **Transport STEX** en date du **06/02/18**,
Vu, l'intention de commencement de travaux en date du **06/02/2018**,
Vu, les pouvoirs de police du Maire à qui il appartient de prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité et la commodité de la circulation.

CONSIDERANT, le convoi à destination du chantier de l'Ecluse, **rue Camille DESMOULINS** à DON, par la société **Transport STEX**, siège social, 160 rue de la Brosse - BP 90 007, (45110) CHATEAUNEUF SUR LOIRE, il y a lieu de prendre toute mesure afin d'assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules cela à partir de **17 heures le mercredi 21 février 2018 au jeudi 22 février 2018 à 12 heures.**

Article 2 : Le chantier en cours devra être protégé et signalé par des panneaux de signalisation aux normes en vigueur et ne pas gêner la circulation des piétons.

Article 3 : Une pré-signalisation, la signalisation d'interdiction, la déviation et les feux tricolores seront installés par la société **Transport STEX** .

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le directeur général des services, le commandant de la brigade de gendarmerie d'ANNOEULLIN, la police municipale de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication au recueil des actes administratifs de la Commune

Ampliation du présent arrêté, rendu exécutoire sera transmise à :

- Aux archives municipales,
- M. le Président de la Métropole Européenne de LILLE,
- M. le Directeur de la société Transport STEX ,
- La Police Municipale,



Fait à DON, le 06 février 2018

Le Maire,

André-Luc DUBOIS



Sujet : Chantier de DON (59) : Interdiction de stationnement

De : sophie Pouget <sophie.Pouget@st-exceptionnel.com>

Date : 06/02/2018 15:29

Pour : "police@sainghin-en-weppes.fr" <police@sainghin-en-weppes.fr>, "mairie@villededon.fr" <mairie@villededon.fr>

Copie à : Jacques LENOBLE <Jacques.LENOBLE@st-exceptionnel.com>, Alexandra BOCQ <Alexandra.BOCQ@st-exceptionnel.com>, Adrien Gibault <Adrien.Gibault@st-exceptionnel.com>

Police municipale de Don

Tel : 03 20 58 17 42

Port : 06 26 21 30 35

Bonjour,

Nous nous permettons de venir vers vous concernant **une interdiction de stationnement** pour le passage de nos convois à destination du Chantier à Don. En effet, voici les éléments nécessaires afin de faciliter le passage de nos convois :

- Transport à destination du chantier de **DON (59)**
- Opérations à effectuer :
 - o Interdiction de stationnement (Photos P16 et P17) **à Don** (Voir rapport en pièce jointe)
- Lieu : Rue Camille Desmoulins - Ecluse
- Date de début des Transports : **Mercredi 21 février 2018 soir ou Jeudi 22 février 2018 matin**

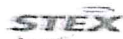
Nous vous remercions de nous confirmer que vous êtes la personne qui peut s'occuper de ces interventions et également de **nous informer du coût occasionné** par celle-ci.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour toutes questions.

Cordialement et bonne journée.

Mme POUGET Sophie

Transport STEX



60 rue de la Brosse - BP 90 007

45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE

sophie.pouget@st-exceptionnel.com

Tel : 02.38.58.91.50

Fax : 02.38.58.92.45

— Pièces jointes : _____

DON (59) - Don.pdf

30 octets